



# CASIM 44

CHAINE D'AMITIÉ  
POUR LA SECURITÉ  
ET L'INFORMATION  
DES MOTARDS

44 - LOIRE ATLANTIQUE

## REGLEMENT INTERIEUR de la CASIM 44 Loire-Atlantique

### Sommaire

ORGANISATION INTERNE GENERALE .....	2
Commission « ORGANISATION, PREVENTION et SECURITE » .....	2
Commission « DETENTE et LOISIRS » .....	2
Commission « COMMUNICATION » .....	3
Commission « MAINTENANCE » .....	3
Commission « INTENDANCE » .....	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE.....	4
L'accès à la participation au « VISA » pour les CASIM des départements extérieurs .....	4
L'établissement des reçus de dons.....	4
LES ANTENNES CASIM44 .....	5
Définition et activités d'une antenne.....	5
Rôle des responsables d'une antenne CASIM .....	5
S.O.S. CASIM .....	5



# CASIM 44

CHAINE D'AMITIÉ  
POUR LA SECURITÉ  
ET L'INFORMATION  
DES MOTARDS

44 - LOIRE ATLANTIQUE

## ORGANISATION INTERNE GENERALE

La CASIM 44 a pour vocation de :

- Informer les motards sur les moyens d'éviter l'accident,
- Faire connaître aux autres usagers, la difficulté de rouler à deux roues (en particulier à moto),
- Contribuer à l'amélioration du réseau routier, actuellement, dans beaucoup de cas, compte-tenu de l'importance du trafic, inadapté à la circulation des deux roues,
- Œuvrer pour que la moto perde son image de nuisance et de danger,
- Contribuer à créer une nouvelle génération de motards responsables,

La CASIM 44 est animée par le Bureau et Le Conseil d'Administration, qui s'appuient sur trois Commissions dénommées « ORGANISATION, PREVENTION et SECURITE », « DETENTE et LOISIRS », « COMMUNICATION », et selon les besoins par deux commissions dénommées « MAINTENANCE » et « INTENDANCE ».

### Commission « ORGANISATION, PREVENTION et SECURITE »

Cette commission est en charge de l'organisation des Cours de Perfectionnement Moto (CPM) dans le but de faire acquérir une meilleure maîtrise de la moto et d'assurer une meilleure sécurité active des Motards. Les cours organisés permettent (le cas échéant) de se présenter aux journées d'évaluation (1<sup>er</sup>-2<sup>ème</sup> « Visa ») et à l'examen du C.A.M.A.B.C. (Certificat d'Aptitude de Moniteur-Animateur Bénévole de la Casim).

La commission organise au travers de son équipe de Formateurs, des journées de formation Moniteurs et les journées de préparation au C.A.M.A.B.C.

Les titulaires du VISA 2 qui se positionnent comme aide moniteurs sont accompagnés par un ou plusieurs tuteurs durant leur première année d'aide moniteur et doivent participer aux différentes journées de formation tout au long de l'année.

### Commission « DETENTE et LOISIRS »

Son but :

- Promouvoir des moments de détente (ayant un rapport de près ou de loin avec la moto) et de connaissance entre casimirs afin de développer un véritable esprit motard d'amitié et d'entraide
- Améliorer ses connaissances, en particulier celles axées sur la sécurité
- Partager les joies de la moto et oublier les soucis quotidiens,

La commission prendra en charge l'organisation intégrale des sorties détente et loisir proposées. Elle transmettra ses demandes d'avance de trésorerie au trésorier avec copie à tous les membres du bureau pour validation urgente le cas échéant.



# CASIM 44

CHAÎNE D'AMITIÉ  
POUR LA SÉCURITÉ  
ET L'INFORMATION  
DES MOTARDS

44 - LOIRE ATLANTIQUE

Chaque membre de la Commission pourra être le coordinateur de l'une des activités organisées par la Commission sous la responsabilité du responsable de cette commission.

Ces activités seront basées sur la Détente et les Loisirs et axées sur la Prévention et la Sécurité, sous la responsabilité du responsable de cette commission.

Le responsable de la commission devra toutefois, prendre des réserves quant à la responsabilité de l'Association en ce qui concerne les accidents, vols ou pertes d'objets...

## Commission « COMMUNICATION »

Son but :

- La promotion des activités de l'association, la recherche de partenaires...
- La communication au travers de différents médias des activités de l'association (Facebook, Forum...)
- La gestion des moyens de communication (Webmaster)

Le responsable de cette commission est l'interlocuteur privilégié des commissions « ORGANISATION, PREVENTION et SECURITE » et « DETENTE et LOISIRS » pour la communication des différentes activités sur les médias à la disposition de la CASIM mais également vers le public extérieur.

## Commission « MAINTENANCE »

Son but :

- La maintenance des motos de l'association (huile, essence, filtre, révisions, etc...)
- En relation avec la commission prévention sécurité, l'étude et la confection de nouveau matériel pédagogique.

Le responsable de cette commission est l'interlocuteur privilégié des autres commissions. Il sera le lien avec le trésorier pour budgétiser la maintenance et la réalisation du matériel de sa CASIM départementale. Il transmet ses demandes de budget selon le cas, à l'ordre du jour des CA et AG.

## Commission « INTENDANCE »

Son but :

- La gestion des consommables périssables destinés au bien-être et à la convivialité des CPM et événements de l'association (café, confiserie, etc...)
- La gestion des consommables non périssables destinés au fonctionnement de l'association (fourniture de bureau, consommable informatique, etc...),
- La gestion de la reproduction/achat de document (CPM, triptyque, affiches, carte de visite, etc...).

Le responsable de cette commission est l'interlocuteur privilégié de la commission « ORGANISATION, PREVENTION et SECURITE » pour l'organisation des activités permettant d'atteindre le but de la CASIM. Il transmet ses demandes de budget au trésorier qui les mettra, selon le cas, à l'ordre du jour des CA et AG.



# CASIM 44

CHAÎNE D'AMITIÉ  
POUR LA SÉCURITÉ  
ET L'INFORMATION  
DES MOTARDS

44 - LOIRE ATLANTIQUE

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE

### L'accès à la participation au « VISA » pour les CASIM des départements extérieurs

Compte tenu de l'organisation à mettre en place pour accueillir dans les meilleures conditions possibles, les candidats au VISA et sous réserve des possibilités d'accueil, il est établi que les CASIM départementales « extérieures » désireuses de faire passer les épreuves à leurs stagiaires, à la CASIM 44, s'acquitteront des formalités suivantes :

- Demande de possibilité de participation des candidats 3 semaines avant la date de l'évènement,
- Inscription nominative des candidats,
- Participation d'encadrants (1 pour 3 candidats) à l'organisation du VISA,
- Participation financière d'un montant par candidat, fixé chaque année.

### L'établissement des reçus de dons

*Depuis l'adoption de la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, la réduction d'impôt de l'article 200 du CGI, accordée au titre des dons consentis à des organismes sans but lucratif et d'intérêt général, représente 66% du montant des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable pour les autres « dons aux œuvres ».*

*Seuls les frais dument justifiés (par des factures, des notes d'hôtel, etc...) sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt.*

La CASIM 44 a obtenu de l'Administration Fiscale, l'autorisation d'émettre des reçus pour dons. Les bénévoles pouvant être amenés à engager des frais de déplacement sur leurs propres deniers pour le compte de la CASIM 44, peuvent faire don du remboursement de leurs frais à l'association et bénéficier ainsi de la réduction d'impôt sur le revenu (art 200 du code général des impôts – CGI).

Au cours de l'année civile courante, chaque bénévole devra consigner régulièrement sur la fiche de présence prévue à cet effet (document interne CASIM 44), les frais qu'il engage dans le cadre de ses activités à la CASIM 44. Il sera établi un reçu annuel, permettant une réduction d'impôt, pour les frais de déplacements dument justifiés, relatifs à l'objet de l'association. Les déplacements concernent : les réunions (CA, CPM) et réunions exceptionnelles (Préfecture, Conseil Général...), la reconnaissance de parcours ; justifiés par un émargement, une présence mentionnée dans un compte-rendu, signature de contrat, etc.

En contrepartie, le bénéficiaire signera un abandon de remboursement. En effet, il ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement, du fait qu'il n'est pas établi de caractère « habituel » de quelque remboursement que ce soit, de la CASIM44 pour les frais de déplacement.

Cette formalité n'est pas une obligation. Ces informations sont tenues confidentielles et connues uniquement de la personne en charge de cette collecte.



# CASIM 44

CHAÎNE D'AMITIÉ  
POUR LA SÉCURITÉ  
ET L'INFORMATION  
DES MOTARDS

44 - LOIRE ATLANTIQUE

## LES ANTENNES CASIM44

### Définition et activités d'une antenne

Une Antenne est destinée à servir de relais entre l'ensemble des adhérents d'un secteur déterminé et la CASIM44 ; Elle est le lien et l'agent de liaison auprès des autorités, organismes publics et privés, associations, clubs, etc... et est chargée de transmettre au milieu motard de son secteur géographique, toutes les informations sur les activités et objectifs de la CASIM44.

Parallèlement, elle fera connaître au Siège Social, tous les problèmes de sécurité rencontrés sur son champ d'activité afin que la meilleure solution possible soit recherchée et envisagée, l'expérience d'un point « Sécurité » résolu dans un secteur pouvant servir d'exemple à d'autres.

L'Antenne a la possibilité d'organiser des activités locales entrant dans le cadre du but recherché (Prévention, Sécurité, Education, Détente et Loisirs ne sont pas incompatibles).

Son organisation sera dans l'ensemble, calquée sur le fonctionnement de la CASIM44.

### Rôle des responsables d'une antenne CASIM

Trois volontaires, au minimum, prendront la responsabilité de l'Antenne et seront chargés de déterminer le secteur géographique qu'ils désirent prendre en charge, en fonction de leurs possibilités. Les trois Responsables d'une Antenne seront les délégués de la CASIM pour tout ce qui concerne leur secteur.

Ils pourront, s'ils le jugent utile, demander l'avis ou se faire accompagner d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'Administration de la CASIM départementale dont ils dépendent.

Tous les documents, suggestions, idées, conseils, critiques, etc... transmis au siège de leur Association CASIM, devront être visés par les Responsables de l'Antenne et les demandes d'adhésion seront laissées à leur appréciation. Les adhésions devront toujours être réceptionnées par les Antennes ; un fichier devra être constitué et tenu à jour localement.

Le Bureau de la CASIM départementale s'engage, dès la prise en charge d'une Antenne par les trois volontaires, à les informer au moins tous les trois mois, sur la marche de la CASIM, calendrier des activités, randonnées, rallyes, etc... ainsi qu'en leur transmettant un double du courrier (concernant l'antenne) que le siège serait amené à établir dans le cadre général de ses fonctions.

Il sera diffusé en outre, à toutes les antennes, le résultat des démarches des uns et des autres de manière à leur permettre de suivre l'évolution et de connaître les solutions apportées à certains problèmes posés, en ce qui concerne la sécurité.

Ils auront également connaissance des coordonnées des différents responsables des Antennes CASIM au fur et à mesure de leur création, ainsi bien sûr, que le découpage géographique issu de chacun des secteurs concernés.

### S.O.S. CASIM

Les antennes disposeront de leurs propres coordonnées téléphoniques et postales.

Fait à Sainte-Luce-sur-Loire, le 2 octobre 2020

Pour le Conseil d'Administration, le président de la CASIM44